



À l'intention des professionnels de la santé (sauf les pharmaciens)

Codes de diagnostic de la CIM-10 et importance d'inscrire le code sur la facture

Dès le **9 juillet 2019**, la RAMQ acceptera les codes de diagnostic de la 10^e révision de la *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes* (CIM-10) (version canadienne) lors de la facturation de services rendus à une personne assurée.

Ces codes de diagnostic ne pourront cependant pas être inscrits sur les factures transmises par le service en ligne *FacturActe*. Vous serez avisé par infolettre lorsque ce sera possible.

S'il y a lieu, vous pouvez également continuer à utiliser les codes de diagnostic de la CIM-9.

Rappel sur l'importance d'inscrire le code de diagnostic sur la facture

Conformément à une demande du ministère de la Santé et des Services sociaux, de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux et de l'Institut national de santé publique du Québec, la RAMQ vous rappelle l'importance d'inscrire le code de diagnostic sur la facture, et ce, pour tout service rendu à une personne assurée.

Au cours des dernières années, ces instances ont observé une diminution marquée du nombre de diagnostics inscrits sur les factures des professionnels de la santé.

Cette diminution est préoccupante pour ces organismes qui utilisent les codes de diagnostic présents sur les factures dans divers projets de suivi de maladies comme le diabète, les maladies pulmonaires obstructives chroniques, les troubles mentaux, la maladie d'Alzheimer ou la maladie de Lyme.

Pour plus d'information, consultez la rubrique *Répertoire des diagnostics*, accessible sous l'onglet *Facturation* de la section réservée à votre profession, sur le site de la RAMQ, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

En inscrivant le code de diagnostic sur la facture, vous contribuez à améliorer les connaissances sur les maladies et à en permettre une meilleure prise en charge.

Nous comptons sur votre collaboration pour prendre cette demande en considération.

c. c. Agences commerciales de facturation
Développeurs de logiciels – Médecine
Développeurs de logiciels – Optométrie et dentisterie

Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs au Québec 1 800 463-4776

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)